

Trois principes pour la vaccination contre la COVID-19

Gratuité

La vaccination est gratuite pour tous car personne ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières.

Liberté

Elle n'est pas obligatoire. Le consentement doit être recueilli au préalable et tracé dans le dossier médical de la personne vaccinée.

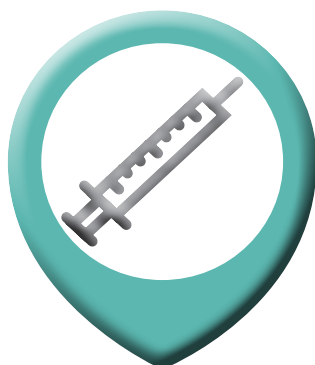
Sécurité

La vaccination se fait dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé en France.



Un calendrier donnant la priorité aux personnes à haut risque :

- ▶ **Depuis le 27 décembre** pour les personnes âgées vivant en EPHAD, professionnels de santé à risque.
- ▶ **Dès le 18 janvier** pour les personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile et pour les personnes vulnérables à haut risque munies d'une prescription médicale.
- ▶ **Dès fin février/ début mars** pour les personnes âgées de 65 à 74 ans.
- ▶ Pour tous à partir du printemps 2021.



24 centres de vaccination dans l'Hérault. 3 centres en Grand Pic Saint-Loup.

- ▶ Saint-Clément-de-Rivière
- ▶ Vailhauquès
- ▶ Saint-Martin-de-Londres (centre à ouverture ponctuelle selon arrivage des doses)



Prise de Rendez-vous
sur internet via Doctolib
Par téléphone : 0 809 541 919